

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 08 Septembre 2020

L'an deux mille vingt et le Mardi huit Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.



Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine Mollier, adjoints
 Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Maryline Lortjean (par téléphone),
 Estelle Milani, Léa Mollier, Edith Marchand, conseillers
Absents excusés et représentés : Néant
Absents excusés et non représentés : Néant
Secrétaire de séance : Edith Marchand et Léa Mollier

Début de la réunion : 20h30

- Désignation des représentants aux Commissions de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Nom de la commission	Personnes référentes	Représentants	
	VP	Noms	Prénoms
Finances	Laurent MICHEL	ROCHET	MARC
Politique d'accueil, mutualisation et Economie sociale et solidaire	Cédric MILANI	MOLLIER	KARINE
Développement Durable	Bernard BADIN	MOLLIER	LEA
Economie	Jean-Paul BONNETAIN	MARCHAND	EDITH
PE-E-J-Citoyenneté	Michel SERRANO	LORJEANT	MARYLINE
Tourisme, PDIPR, Sport et Culture	Philippe LATOUR	LONGO	GILBERT
Urbanisme et Habitat	Thérèse TISSERAND/ Fabien RAJON	ROCHET	MARC
Agriculture	Thérèse TISSERAND	GIRARD-CUSIN	CHRISTIAN
Biodiversité *Environnement ENS *GEMAPI *Ordures Ménagères	Marie-Christine FRACHON	MARCHAND	EDITH
Commission du service Eau et Assainissement - politique en gestion direct	Frédéric LELONG		
commission Politique Eau et Assainissement	Frédéric LELONG	LONGO	GILBERT
Mobilité	Gilles BOURDIER	MILANI	ESTELLE

▪ **Désignation coordonnateur communal du recensement de la population**

Karine Mollier est désignée Coordonnateur communal du recensement de la population qui sera effectué en 2021.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, la désignation que Karine Mollier sera la Coordonnatrice communal du recensement de la population

▪ **Examen du contrat de travail de la secrétaire de mairie**

Le contrat de travail de la secrétaire de mairie prévoit un temps de travail de 22 heures par semaine.

Suite à la démission de la titulaire du poste concernant l'Agence Postale, les 9 heures hebdomadaires afférentes ont été assurées par la secrétaire de mairie en heures complémentaires (soit 31 heures par semaine).

Sur la demande personnelle de la titulaire, le poste de secrétaire de mairie repasse à 22 heures par semaine. Ces 22 heures comprennent les 9 heures de tenue de poste de l'Agence Postale.

Proposition d'horaires :

Mardi 8h30-12h30/ 13h30-19h 9h30
8h30-12h/ 15h-19h 7h30

Mercredi 8h30-12h30 4h
8h15-12h45 4h30

Jeudi 8h30-12h30 / 13h30-19h 9h30
/ 13h30- 19h0 5h30

Vendredi 8h30-12h30/ 13h15-17h15 8h
8h30-13h00/ 4h30

Base 31h

Base 22h

Dans un premier temps, les 9 heures complémentaires ne sont pas attribuées malgré la priorisation obligatoire des tâches que cela entraîne.

Le recrutement d'un CDD de 9 heures jusqu'en Décembre 2020 est lancé.

En cas d'absence de la secrétaire de mairie, intervention éventuelle d'une aide pour les tâches indispensables (voir le Centre de Gestion de Pont de Beauvoisin).

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, le retour aux 22 heures hebdomadaires du contrat de travail de la secrétaire de mairie, le recrutement d'un CDD de 9 heures jusqu'en décembre 2020.

- **Covid 2019**

- **Salle des fêtes :**

Sa réouverture date du 15 Août 2020 entraînant des obligations :

- Présence de quelqu'un pour faire respecter les gestes barrières. Cela est à la charge de l'organisateur de l'évènement qui loue la salle. Le contrat a été modifié en ce sens.
- Déclaration en préfecture obligatoire dans le cadre d'un regroupement de + de 10 personnes dans la commune faite par l'organisateur, et envoyée par la mairie.
- En cas de refus de la préfecture, la salle des fêtes ne sera plus louée jusqu'à nouvel avis.

- **Distribution des masques fournis par les VDD :**

Un lot de masques étant parvenu après le déconfinement du 11 Mai 2020, ceux-ci seront distribués en même temps que le Bulletin Municipal de Septembre 2020.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, le principe de location de la salle des fêtes suite aux problématiques Covid 19, et la distribution des masques fournis par les VDD avec le Bulletin Municipal de Septembre 2020.

- **Devis à examiner :**

- **Nettoyage de la mairie et des communs d'accès aux appartements 2 fois par mois**

- Muscat : 230,49 €
- ADF Nettoyage : 174 €
- SN Nettoyage : 366,10 €
- M2J Nettoyage : 100 €

Un essai de la société M2J sera réalisé sur un mois (soit 2 interventions). Une évaluation de la prestation réalisée sera effectuée.

- **Nettoyage de la salle des fêtes sur la base de 25 interventions par an :**

- Muscat : 114 €
- ADF Nettoyage : 194,88 €
- SN Nettoyage : 144 €
- M2J Nettoyage : 75 €

Si suite à une location, le ménage n'est pas fait, une intervention de la société M2J sera demandée pour un essai.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de retenir la société M2J pour un essai d'un mois à la mairie et pour une intervention à l'essai à la salle des fêtes.

- Emplois (travaux routiers)
 - SERTP : 5403 € pour 4 tonnes et la journée
 - Colas : 3204 € la journée
 - BRESTAZ : 1702 € la journée (en 2019, l'entreprise a fait les mêmes travaux en 2 jours, soit 3196,20€).

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de retenir la société Colas pour un montant de 3204 €

- Remplacement des portes de la sacristie et du clocher de l'église :
 - Carre Menuisier : 7153,20 €
 - Moretti : 8245,88 €

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de retenir la société Carre Menuiserie pour un montant de 7153,20 € €

- Achat de gel :
 - ORAPI : 395 € pour un totem et 4 bidons
 - ORAPI : 295 € le totem seul

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, d'acheter un totem et 4 bidons pour un montant de 395 € ainsi qu'un deuxième totem pour un montant de 295 €.

▪ Bulletin municipal

Prévoir un mot de remerciement pour les couturières de Saint Albin qui ont réalisé les masques, un mot pour les masques des VDD distribués en même temps que le bulletin municipal. Réaliser un bon en A5 inséré dans le bulletin, à renvoyer à la mairie sur le souhait de la réception du bulletin en papier ou en numérique.

▪ Repas des aînés

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, que suite aux problèmes liés à l'épidémie de Covid 19, un colis sera distribué à chaque habitant de Saint Albin de Vaulserre de plus de 70 ans en remplacement du Repas des Aînés traditionnel offert à la salle des fêtes.

Le colis sera d'un montant de 25 € et sera confectionné par l'entreprise Billon.

- Formation des élus

Toutes les demandes de formation sont validées (sous réserve d'être dans le budget).

La séance est levée à 0h00

MICANI Cédric
Maire
le 29 sep 2020



